Mouvement pour l'Organisation et le Management du 21ème siècle

CHARTE D'UTILISATION DE L'OUTIL MOM21

❖ Licence d'utilisation de l'outil :

- L'outil de questionnement collectif est protégé par le droit d'auteur et mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International
- Attribution : vous devez nommer MOM21 comme l'auteur de l'outil à MOM21 et laisser apparaître le logo MOM 21. Vous devez communiquez également la licence d'utilisation (logo et lien : https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/). Si vous avez effectué des changements, vous devez l'indiquer et le faire d'une manière qui ne laisse pas supposer que MOM21 approuve ces changements. Vous devez également communiquer que MOM21 est dégagé de toute responsabilité quant à l'utilisation que vous faites de l'outil, que vous l'utilisez pour votre compte, sous votre propre responsabilité.
- Pas d'utilisation commerciale : Vous êtes autorisé à reproduire, diffuser l'outil. Pour toute utilisation autre commerciale, à moins d'obtenir une autorisation préalable de MOM21.
- Partage dans les mêmes conditions : Vous êtes autorisé à reproduire, diffuser et modifier l'outil, à condition que cela soit sous la même licence, sauf autorisation préalable de MOM21.

❖ Les obligations de l'utilisateur envers MOM21 :

- Chaque utilisateur agréé s'engage à réaliser une ou deux interventions flash gratuites (*comprenant une journée d'entretiens (6 maxi) et une ½ journée de restitution)* par an pour les entreprises adhérentes de MOM21 qui en font la demande. Dans ce cadre l'outil est utilisé sous le nom ou pour le compte de MOM21. Seule la prise en charge des frais de déplacement et la participation aux frais de maintien de l'outil peuvent être demandés à l'entreprise.
- Transmettre à MOM21 les résultats quantitatifs par population anonymes dans le but d'enrichir la base de données à laquelle tous les utilisateurs peuvent ensuite se connecter pour comparer leurs résultats à ceux du panel.
- Participer à deux journées par an de supervision/partage d'expérience organisées par l'association dans le but d'améliorer sa maîtrise de l'outil, des usages de l'outil et de transmettre ses suggestions d'amélioration.
- Quand l'utilisateur est un consultant, conseil, coach… il verse à MOM21 une contribution de 5% des revenus générés par l'utilisation directe de l'outil, à titre de contribution pour les frais de remise à jour (annuel ou bimestriel) et de gestion de la base de données.

❖ Les obligations de MOM21 envers les utilisateurs de l'outil :

- MOM21 s'engage à mettre l'outil à jour à partir des suggestions reçues, et à envoyer une nouvelle version de l'outil aux utilisateurs agréés.

❖ Les obligations des consultants envers les clients :

- Respecter la configuration minimale de l'utilisation de l'outil de questionnement collectif (aucun maximum n'est préconisé) :
  - ✓ Entretien de préparation, échantillonnage…
  - ✓ Entretiens : 2 jours (8 à 12 entretiens).
  - ✓ Analyse et formalisation du rapport : 1 jour.
  - ✓ Restitution : ½ jour.

- Respect d'une politique financière homogène et garante de la qualité :
  - ✓ La configuration minimale (décrite ci-dessus) a été fixée à 5 000 € HT, hors frais
  - ✓ Les journées complémentaires peuvent être facturées sur des bases minimales de 1 200€ à 1 800 € la journée (selon qu'il s'agit d'entretiens, de préparation ou de restitution) et plus si votre cabinet a l'habitude de pratiquer des prix supérieurs.
  - ✓ Les journées de conseil ou d'accompagnement qui suivent l'utilisation de l'outil n'entrent pas dans le cadre de la présente charte.

CODE DE DEONTOLOGIE

Chaque utilisateur agréé de l'outil s'engage vis-à-vis de son client à :

- Fournir au destinataire des observations factuelles et un éclairage sur la position de l'entreprise entre le modèle traditionnel et le modèle libéré.
- S'interdire tout jugement sur le fonctionnement de ladite entreprise cliente,
- Relativiser les scores obtenus au niveau des synthèses et privilégier les verbatim dans l'analyse.
- S'interdire de fournir un plan d'action au client au moment de la restitution.
- C'est le client qui décide ce qu'il souhaite mettre en place, et s'il souhaite être accompagné par la suite (dans ce cas, l'utilisateur de l'outil de questionnement collectif fera une proposition d'accompagnement séparée).

Fait à le 2017

Signature de l'utilisateur de l'outil MOM21.